

« LE SOULIER DE SATIN »
EST-IL UNE ANTI-TRAGÉDIE ?

Aucune interprétation n'épousera ni n'épuisera jamais tout à fait la richesse multiple du *Soulier de satin*¹, somme et sommet du génie claudélien². Mais celle qu'avance Jacques Madaule dans son article sur « Le tragique chez Claudel »³ paraît immédiatement éclairante. Notant que la pièce « dépasse, en réalité, toutes les frontières de genres », sensible surtout à l'optimisme chrétien qui préside à son déroulement, M. Madaule nous propose d'y voir comme le modèle de l'« anti-tragédie »⁴.

La formule séduit, car elle oppose, dans l'esprit du spectateur français, le *Soulier de satin* à la tragédie classique et peut rendre compte par là de la désinvolture formelle de cette « action espagnole en quatre journées » (p. 650). Elle convainc, si on accepte la définition limitée mais féconde que M. Madaule donne du tragique : « est tragique tout ce qui relève du *fatum*, de la nécessité, ce qui met radicalement en échec la liberté humaine »⁵. *Le Soulier de satin* ne proclame-t-il pas en effet la victoire des forces divines et humaines combinées sur l'apparent déterminisme des passions de ce monde ?

1. Claudel, *le Soulier de satin*, version intégrale et version pour la scène, dans *Théâtre II*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1956, p. 647-1095. Toutes les références que nous avons incorporées à notre texte, entre parenthèses, et où nous avons inclus, le cas échéant, le numéro de la journée (en grandes capitales) et celui de la scène (en petites capitales), renvoient à la pagination de cette édition.

2. « Ce grand livre résume tout mon art, toute ma pensée et toute ma vie », avoue sans fausse pudeur Claudel à Jean Amrouche (*Mémoires improvisés*, Paris, Gallimard, 1954, p. 270). Il répètera plus loin : « On trouve en effet dans *le Soulier de satin*, une espèce de somme ... » (*ibid.*, p. 276).

3. J. Madaule, « Le tragique chez Claudel », dans *le Théâtre tragique*, 2^e éd. ill., Paris, C.N.R.S., 1965, p. 421-438.

4. *Ibid.*, p. 434. Cf. aussi p. 432 et 437.

5. *Ibid.*, p. 421.